

Les journaux ont publié des articles en faveur ou contre l'avortement, tout comme lors du débat sur la peine capitale, certains étaient en faveur et d'autres contre. Nous avons tenté en cette enceinte de demeurer unis, afin de ne pas être blâmés individuellement. Grâce à cette mesure nous devrions chercher à enrayer une plaie sociale qui semble répandue dans le monde entier. De fait, nous avons soulevé une tempête dans un verre d'eau au sujet d'une question dont le Parlement n'est pas saisi. Chose certaine, nous devons effectuer des changements sociaux.

Ce n'est pas un projet de loi du ministre de la Justice, car il en a hérité de son prédécesseur. De fait, l'affaire traîne depuis longtemps. J'espère que le ministre examinera cette mesure, afin de se rendre compte comment elle peut être alignée sur les théories modernes au sujet des questions sociales. Vous le savez, il y a un adage qui dit que si une loi est médiocre, on n'a qu'à l'appliquer et elle sera modifiée. Eh bien, certains actes commis dans l'intimité sont difficiles à réprimer. Les lois concernant l'homosexualité n'ont pas été strictement appliquées. Même si elles ont donné lieu à de nombreux abus, ces lois n'ont pas été appliquées rigoureusement, car l'homosexualité se pratiquant dans l'intimité, elle demeure une affaire personnelle. Il est donc juste de dire que les secteurs où des changements sociaux s'imposent sont loin d'être définis. En tant que députés, nous sommes malhonnêtes si nous n'envisageons pas carrément les problèmes sociaux et si nous n'essayons pas de les régler. Je vous prédis qu'une fois qu'aura été adopté ce projet de loi limité, une jeune femme d'une des grandes villes mourra dans deux ou trois semaines dans un de ces établissements où se pratiquent les avortements clandestins. Argumentez tant que vous voulez au sujet de la vie et du meurtre; ce sont de beaux arguments religieux ou théoriques, mais dans la pratique, les femmes mourront dans ces établissements clandestins qui fonctionnent ouvertement au pays. Je le dis parce que même des travailleurs sociaux orientent des femmes vers ces maisons. Si nous ne remédions pas à la situation en adoptant des lois satisfaisantes, chacun d'entre nous sera responsable de la mort de ces femmes.

Il y aurait lieu, je pense, de tenir de temps à autre au pays un référendum sur des questions toutes simples comme l'éducation en matière de responsabilité constitutionnelle, ou autre chose du genre. Les députés constateraient, je pense, qu'il importe peu à l'homme moyen de savoir qui a juridiction dans tel ou tel domaine. Le résultat d'un référendum surprendrait peut-être bon nombre d'entre nous.

[M. Peters.]

En terminant, je rappellerais à la Chambre ce qui est arrivé lorsque deux ou trois d'entre nous ont mené une campagne pour élargir les lois sur le divorce. Maints députés s'y sont opposés, en déclarant qu'ils ne pouvaient en conscience appuyer l'idée. Et pourtant, en regardant autour de moi maintenant, je vois des députés qui étaient au début contre cette idée et qui, plus tard, se sont prononcés en faveur de la mesure. Pourquoi certains députés ne prennent-ils pas l'attitude de certaines de nos Églises, dont les représentants nous ont dit: «Nos fidèles ne peuvent profiter de l'élargissement de la loi sur l'avortement, même si la mesure est élargie un tant soit peu, parce que leur conscience ne le leur permet pas. Par contre, nous ne voulons pas empêcher les autres, dont la conscience est plus large, de profiter du changement».

Je souhaite que les députés qui n'auraient pas été très sensibles à ces questions fassent néanmoins des instances auprès du ministre de la Justice. Il nous faut des changements non seulement en matière d'avortement, mais aussi dans d'autres domaines, pour rehausser la réputation du Canada et pour régler certains problèmes sociaux, et en l'occurrence, il vaut mieux édicter des lois que de nous dissimuler ces problèmes. Je pense que nous serons surpris, comme l'ont été tous les députés de la province de Québec, de constater que lorsqu'en fin de compte, on adopte la mesure et effectue le changement, les gens dont on attendait des réactions très vives, ne réagissent pas du tout.

• (9.50 p.m.)

M. D. R. Tolmie (Welland): En qualité de président du comité de la Justice qui a étudié le bill C-150, je voudrais faire quelques remarques de nature générale. Je félicite le ministre de la Justice (M. Turner). Il a assisté aux réunions de notre comité et, à mon avis, il a fait un travail admirable. Il s'est montré courtois et très bien informé. Je félicite aussi les fonctionnaires qui ont pris part aux travaux du comité. Leur contribution a été réelle. Je tiens aussi à féliciter les membres du comité.

Quand nous avons commencé à étudier ce bill, beaucoup d'entre nous ont pensé que ce serait une corvée longue et pénible. Je peux donner l'assurance à la Chambre que les membres du comité ont travaillé avec diligence, ont été très bien informés et ont œuvré dans l'intérêt du peuple canadien. Je pense que le nouveau système de comités, en cette occasion mis à l'épreuve, a superbement prouvé sa valeur. Les députés ont travaillé en toute indépendance. Personne ne les a harcelés, ni pressés d'appuyer le gouvernement.